

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS ABABA  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXECUTIF**  
**Onzième session ordinaire**  
**25 – 29 juin 2007**  
**Accra (GHANA)**

**EX.CL/351 (XI)**

**RAPPORT DE LA DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL EXÉCUTIF ET CONCLUSIONS DE LA SESSION DE  
RÉFLEXION DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis-Abeba (ETHIOPIE) P. O. Box 3243 Téléphone 5517 700 Fax : 551 78 44  
Website : [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXECUTIF  
DIXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE  
10 MAI 2007  
ZIMBALI (REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD)**

**EXT/EX.CL/DRAFT/RPT (X)**

**PROJET DE RAPPORT**

## I. INTRODUCTION

1. En application de la décision Assembly/AU/Dec. 156 (VIII) adoptée par la huitième session ordinaire de la Conférence de l'Union tenue en janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie), le Conseil exécutif s'est réuni le 10 mai 2007 à Zimbali (Afrique du sud) en sa dixième session extraordinaire pour examiner le « Rapport du Président sur le renforcement de la Commission de l'Union africaine.

## II. PARTICIPATION

2. Les Etats membres suivants ont pris part à la réunion : Algérie, Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap Vert, Comores, Congo, Cote d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guinée Équatoriale, Kenya, Lesotho, Liberia, Libye, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, RASD, RDC, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Swaziland, Tanzanie, Togo, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

3. Ont également participé à la réunion les représentants du Parlement panafricain, de la Communauté de l'Afrique de l'Est et du COMESA.

## III. OUVERTURE OFFICIELLE

### ***Remarques du Professeur Alpha Oumar Konare, Président de la Commission***

4. Le Président Alpha Oumar Konare a remercié le Conseil exécutif d'avoir organisé le séminaire de réflexion sur l'état de l'Union africaine et la dixième session extraordinaire du Conseil ainsi que pour son soutien et celui du Comité des Représentants Permanents à la Commission. Il a aussi remercié l'Afrique du sud pour son hospitalité ainsi que pour ses efforts inlassables qui ont permis la tenue de la session de réflexion. Il a ensuite rappelé sa ferme intention de ne pas être reconduit à la présidence de la Commission, tout en réaffirmant son engagement permanent à l'avenir de l'Afrique et aux idéaux panafricains. Le Président de la Commission a conclu en indiquant que les propositions contenues dans son rapport reposent sur les enseignements tirés de sa propre expérience à la tête de l'Organisation au cours des quatre dernières années.

### ***Discours d'ouverture de S.E. M. Nana Akufo-Addo, Ministre des Affaires étrangères de la République du Ghana, Président du Conseil exécutif***

5. S.E. M. Nana Akufo-Addo, Ministre des Affaires étrangères de la République du Ghana et Président du Conseil exécutif a rappelé que les deux jours de réflexion ont permis au Conseil de renforcer son engagement envers l'intégration politique et économique du continent et envers l'accélération du processus qui est dans l'intérêt stratégique de tous les pays africains.

6. Le Ministre a également rappelé que le principal objectif de la dixième session extraordinaire du Conseil exécutif est d'examiner le "Rapport du Président de la Commission sur le renforcement de la Commission" et a exprimé l'espoir que les Etats membres ont mené les consultations nécessaires avec les parties prenantes concernées en vue d'enrichir les débats.

7. Le Ministre a conclu en déclarant que compte tenu de l'utilité de la Commission, il serait important d'examiner minutieusement la question des ressources qui lui permettront de s'acquitter de ses fonctions d'une manière satisfaisante.

#### **IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

8. La réunion a adopté son ordre du jour qui ne comportait qu'un seul point, à savoir, l'examen du Rapport du Président sur le Renforcement de la Commission.

#### **V. PRÉSENTATION ET EXAMEN DU RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LE RENFORCEMENT DE LA COMMISSION**

9. Dans ses observations liminaires, le Président de la Commission a indiqué que les propositions contenues dans son rapport sont fondées sur les enseignements qu'il a tirés de son expérience personnelle à la tête de l'Organisation au cours des quatre dernières années. Il a souligné que les propositions visent à mettre en place des procédures et des structures qui permettront aux nouveaux membres de la Commission de s'acquitter efficacement de leur mandat. Il a ajouté que des consultations internes ont été menées à la Commission et que les contributions de la Commission ont été consolidées par un groupe de travail, dans le document sous examen. Ensuite, il a demandé au Conseiller juridique de présenter le rapport.

10. Le Conseiller juridique a rappelé que le document a été présenté au Conseil exécutif en janvier 2007 qui a reporté son examen afin de permettre aux Etats membres d'avoir le temps de procéder à des consultations internes sur la question. Il a expliqué que le rapport a pour objectif d'examiner la situation actuelle de la Commission et son fonctionnement, d'identifier les principales contraintes et difficultés ainsi que les défis présents et futurs. Il a souligné que l'idée principale du rapport était de renforcer les capacités de la Commission en termes de compétences professionnelles adéquates, de vision et de leadership nécessaires en vue d'accélérer le processus d'intégration et de propulser l'Organisation à l'avant-garde des relations internationales et régionales.

11. A cet égard, l'exposé a essentiellement porté sur les domaines suivants:

- a) Situation actuelle, contraintes et défis;
- b) Propositions pour une plus grande efficacité en ce qui concerne:

- (i) Le Cadre de gouvernance de la Commission (nomination du Président et du Vice-président ; nomination des Commissaires ; Renforcement des cabinets du Président et du Vice-président et des bureaux des Commissaires, structures et fonctions de la Commission et reconfiguration des portefeuilles).
- (ii) La Commission de l'UA et les Communautés économiques régionales.
- (iii) La Commission de l'UA et les Etats membres.
- (iv) La Commission Comités techniques spécialisés.
- (v) Le Conseil permanent des vérificateurs de l'Union africaine.
- (vi) La capacité de mobilisation des ressources de la Commission de l'UA.

c) Audit de l'état de l'Union.

12. Au cours des débats, le Conseil exécutif a félicité le Président de la Commission et la Commission pour la qualité de leur rapport et les importantes propositions qui y figurent et qui, a-t-il souligné, contribueront grandement à améliorer l'efficacité de l'Organisation.

13. Les observations suivantes ont également été faites :

- i.) Il est nécessaire d'établir en détail les coûts de l'ensemble des réformes proposées pour permettre aux Etats membres de prendre des décisions en connaissance de cause en tenant compte de la capacité à payer, surtout en raison du montant élevé des arriérés de contributions dus par certains Etats membres;
- ii.) La proposition pourrait être examinée sous sa forme actuelle et approuvée en principe, sous réserve que la Commission soumette l'incidence financière détaillée de la prochaine session du Conseil.;
- iii.) Tel que décidé au cours de la neuvième session extraordinaire du Conseil, il est nécessaire de procéder à un audit de l'état de l'Union afin d'évaluer l'état actuel et d'identifier les domaines qui nécessitent d'importantes améliorations en vue d'accélérer le processus de l'intégration politique et économique. A cet égard, les résultats de l'audit guideront et détermineront le niveau d'intervention requis pour mettre en œuvre les réformes ;
- iv.) L'amélioration de la performance n'est pas toujours en fonction de l'augmentation du nombre des membres du personnel; elle suppose également une réorganisation interne des responsables compétents et des ressources humaines compétentes, la

transparence, la responsabilité et l'amélioration des processus opérationnels;

- v.) L'audit proposé lors de la neuvième session extraordinaire du Conseil exécutif en novembre 2007 aurait fait ressortir les avantages et les inconvénients des propositions du Président de la Commission en ce qui concerne le renforcement de la Commission.

14. Compte tenu de ce qui précède et en particulier de la nécessité d'effectuer un audit opérationnel global pour guider l'ensemble des réformes, certaines délégations ont souligné que l'élection des nouveaux membres de la Commission doit être reportée afin de disposer du temps nécessaire pour terminer cette importante opération et de prendre en compte les résultats du Grand Débat sur le Gouvernement de l'Union prévu en juillet 2007 à Accra (Ghana). Ces délégations ont fait remarquer que les résultats de l'audit et du Grand Débat auront, sans aucun doute, des conséquences sur la nature et la portée des réformes, y compris l'élection des membres de la Commission.

15. D'autres délégations ont souligné la nécessité de dissocier le processus de l'élection de l'audit puisque l'audit concerne les institutions et les systèmes et non les personnes. Ces délégations ont également mis en cause la légalité du report des élections dans le contexte des dispositions pertinentes de l'Acte constitutif, du Règlement intérieur des organes délibérants et des Statuts de la Commission et ont indiqué que les élections doivent se dérouler comme prévu lors des prochaines réunions d'Accra.

16. Le Conseiller juridique a expliqué que l'Acte constitutif de l'Union africaine n'a rien prévu concernant le mandat des membres de la Commission, notamment sa prorogation et qu'il ne serait donc pas nécessaire d'amender l'Acte. Il a indiqué que la durée du mandat a été prévue dans le Règlement intérieur de la Conférence de l'Union et les Statuts de la Commission mais que les textes étaient silencieux sur la question de la prorogation. Il a fait remarquer que le pouvoir de proroger le mandat appartenait à la Conférence. S'agissant du délai de soumission des candidatures pour le poste de Président de la Commission, le Conseiller juridique a informé le Conseil qu'il avait expiré le 30 mars 2007 et que seule la Conférence avait le pouvoir de prolonger ce délai.

17. La Commission a également estimé que l'audit recommandé en novembre 2006 aurait apporté des éléments très utiles pour les réformes mais qu'il n'a pas pu être effectué du fait que les Etats membres n'avaient pas approuvé les crédits budgétaires prévus à cette fin au cours de leur réunion de janvier 2007.

18. Après les observations des Etats membres et les explications fournies par la Commission, il a été reconnu que l'audit est d'une extrême importance et qu'il doit être effectué le plus tôt possible. En conséquence, le Conseil exécutif a examiné et apporté des amendements appropriés aux termes de référence de l'audit en mettant l'accent sur les objectifs, les tâches spécifiques, le délai et le budget.

19. A l'issue de la session, le Conseil exécutif est convenu de ce qui suit:
- i.) Le rapport du Président sur le renforcement de la Commission et des Comités techniques spécialisés est un document d'excellente qualité en ce qui concerne la substance des propositions qui y figurent mais son examen est reporté jusqu'à l'établissement d'un budget détaillé et jusqu'à l'achèvement de l'audit;
  - ii.) Les termes de référence de l'audit institutionnel tel qu'amendé par le Conseil, ont été adoptés;
  - iii.) L'audit de la Commission, des autres organes et des Communautés économiques régionales ainsi que de leurs relations avec les organisations concernées telles que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement doit commencer immédiatement et s'achever dans un délai de six (6) mois ;
  - iv.) Les résultats de l'audit doivent être présentés au Conseil exécutif lors de sa réunion prévue en janvier 2008;
  - v.) Le Président de la Commission et celui du Conseil exécutif doivent se consulter d'urgence en vue d'identifier la source de financement de l'audit et des experts (personnalités ou firme) pour permettre le démarrage de l'audit ;
  - vi.) Il doit être recommandé à la Conférence de reporter l'élection des nouveaux membres de la Commission et de proroger le mandat de la Commission actuelle afin de disposer de suffisamment de temps pour achever l'audit et prendre en compte les décisions de la Conférence d'Accra sur le Gouvernement de l'Union, qui auront, sans aucun doute des conséquences sur la nature et la portée des réformes. Cela permettrait de constituer la nouvelle Commission sur la base des nouvelles réformes.

20. Le Conseil exécutif a pris note de la disposition du Président et des autres membres de la Commission à rester en poste le cas échéant, pendant un ou deux mois supplémentaire pour assurer la réalisation sans heurts du processus des réformes.

## **VI. CLÔTURE**

21. En conclusion, le Conseil exécutif a présenté ses condoléances au Gouvernement et au peuple du Kenya ainsi qu'aux familles et aux pays des victimes de l'accident d'avion de la Kenya Airways, survenu le 5 mai 2007.

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS ABABA  
Website: [www.africa-union.org](http://www.africa-union.org)

---

**CONSEIL EXECUTIF**  
**Onzième session ordinaire**  
**25 – 29 juin 2007**  
**Accra (GHANA)**

**EX.CL/351 (XI)**

**RAPPORT DE LA DIXIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL EXÉCUTIF ET CONCLUSIONS DE LA SESSION DE  
RÉFLEXION DES MINISTRES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES**



**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517 700 Cables: OAU, ADDIS ABABA

**SESSION DE REFLEXION DES MINISTRES  
DES AFFAIRES ETRANGERES/RELATIONS  
EXTERIEURS DE L'UNION AFRICAINE  
8 - 9 MAI 2007  
ZIMBALI (REPUBLIQUE D'AFRIQUE DU SUD)**

**PROJET DE RAPPORT**

**RAPPORT DE LA SESSION DE REFLEXION DES MINISTRES DES AFFAIRES  
ETRANGERES/RELATIONS EXTERIEURES DE L'UNION AFRICAINE  
8 - 9 mai 2007, Zimbali (Afrique du Sud)**

**I. INTRODUCTION**

1. Une session de réflexion des Ministres des affaires étrangères/relations extérieures sur l'état de l'Union a été organisée les 8 et 9 mai 2007 à Zimbali (Afrique du Sud) conformément à la décision Assembly/AU/Dec. 156 (VIII) de la 8ème session ordinaire de la Conférence tenue en janvier 2007 à Addis-Abeba (Ethiopie).

**II. OUVERTURE**

***Discours de bienvenue de S.E. Dr. N. Dlamini Zuma, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Afrique du Sud***

2. S.E Dr. N. Dlamini Zuma, Ministre des Affaires étrangères de la République d'Afrique du Sud a souhaité la bienvenue à tous les participants à la session de réflexion sur l'état de l'Union. Elle a souligné l'importance que revêt la présente session de réflexion sur l'état de l'Union en prélude au Grand Débat que les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine auront à Accra (Ghana), en juillet 2007.

3. La Ministre a rappelé que l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) avait déterminé ses objectifs et priorités et a relevé le défi majeur de son temps, qui était la libération du continent. Elle a souligné que les participants à cette session de réflexion doivent déterminer les priorités de l'Union africaine (UA) ainsi que les perspectives pour l'intégration totale du continent. Elle a en particulier insisté sur certaines questions, tels que la marginalisation du continent, le défi de la paix, de la sécurité et à la stabilité ainsi que sur le fait que l'Afrique aura la plus grande population du monde vers l'an 2050, une population principalement composée de jeunes.

***Discours d'ouverture de S.E Nana Akufo-Addo, Ministre des Affaires étrangères de la République du Ghana, Président du Conseil exécutif***

4. S.E M. Nana Akufo-Addo, Ministre des Affaires étrangères de la République du Ghana, Président du Conseil exécutif a, au nom du Conseil, remercié le Gouvernement et le Peuple d'Afrique du Sud pour avoir abrité la présente session de retraite. Il a ensuite rappelé le processus qui a été engagé jusqu'à la présente session de réflexion sur l'état de l'Union dont l'objectif ultime est la création des Etats-Unis d'Afrique.

5. Le Ministre a souligné la nécessité de faire une évaluation de l'état de l'Union africaine afin d'identifier les contraintes et de tracer la voie à suivre. Il a par ailleurs indiqué qu'il est nécessaire d'examiner les implications d'un nouvel arrangement continental pour les Etats membres. Il a enfin invité les délégués à fixer les objectifs, à définir les valeurs partagées et à déterminer les intérêts communs des pays du continent afin de permettre aux chefs d'Etat et de gouvernement de prendre des décisions conscientes sur l'avenir de l'Union.

### III. DEBAT GENERAL

#### A. POINTS DE CONVERGENCE

6. Les délégations qui ont pris la parole ont fait les observations suivantes:

- i) Le débat sur l'union politique et économique de l'Afrique est un vieux débat qui avait conduit à la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1963;
- ii) L'objectif ultime de l'Union africaine est de réaliser les Etats-Unis d'Afrique et de créer un gouvernement de l'Union;
- iii) Il est important de procéder à une évaluation approfondie de l'état actuel de l'Union africaine et de ses organes afin d'identifier les obstacles à l'intégration économique et politique du continent;
- iv) Il est nécessaire de définir une stratégie commune de l'intégration politique et économique du continent en élaborant une feuille de route spécifique et des programmes de mise en œuvre;
- v) Il est important de réaliser l'unité et l'intégration socio-économiques, politiques et culturelle du continent car les Etats nations pris individuellement ont démontré leur vulnérabilité et leurs limites dans le contexte de la mondialisation;
- vi) Il est essentiel que l'Union africaine ne soit pas seulement une union des gouvernements mais une union des peuples donc, une union qui se construira sur une base élargie;
- vii) La volonté politique affirmée des Etats est essentielle au processus d'intégration;
- viii) Il est important d'identifier les objectifs stratégiques communs aux Etats membres, les valeurs communes et les défis auxquels l'Afrique doit faire face afin de définir les stratégies et les étapes vers l'Union;
- ix) L'Afrique doit renforcer son unité afin de conduire pleinement son destin face aux défis que pose la mondialisation et accroître son influence sur la scène internationale;
- x) Il est important jeter des bases solides pour une intégration durable, y compris le respect des principes démocratiques et des droits de l'homme;
- xi) L'Afrique doit tirer les leçons des autres expériences d'intégration, en particulier celles de l'Union Européenne, des Etats-Unis d'Amérique et de l'ASEAN tout en tenant compte des spécificités du continent;

- xii) L'OUA a atteint son premier objectif de libération du continent du joug colonial mais les Etats africains n'ont pas réalisé l'autosuffisance collective qui était son deuxième objectif;
- xiii) Les défis majeurs auxquels l'Afrique doit faire face sont le sous-développement et ses conséquences qui sont, entre autres, la pauvreté, la famine, les conflits, les maladies, la fuite des cerveaux ainsi que le faible développement des infrastructures;
- xiv) Il est important de trouver des solutions collectives aux défis que l'Afrique doit relever;
- xv) Il est important que l'Afrique préserve ses valeurs essentielles, notamment la solidarité et l'humanisme;
- xvi) La création du gouvernement de l'Union implique la cession d'une partie de la souveraineté des Etats ainsi que l'allocation de ressources importantes;

## **B. POINTS DE DIVERGENCE**

7. Sur la question de la création du gouvernement de l'Union, deux écoles de pensée se sont dégagées :

8. La plupart des délégations ont estimé que le principe de subsidiarité énoncé dans l'Acte constitutif de l'Union africaine, devrait être respecté et que l'UA devrait demeurer une Union d'Etats souverains reposant sur des groupements régionaux, lesquels devraient être renforcés en tant que piliers de l'Union conduisant aux Etats-Unis d'Afrique. Elles ont indiqué que l'intégration devrait se consolider progressivement selon une feuille de route contenant des étapes, des stratégies, des repères et un calendrier précis. Ces délégations se sont interrogées sur la valeur ajoutée d'un gouvernement de l'Union à l'étape actuelle. Cependant, elles ont souligné la nécessité d'évaluer les CER actuelles en vue de les renforcer pour qu'elles jouent un rôle plus efficace dans le processus d'intégration.

9. D'autres délégations ont rappelé que le débat avait eu lieu en 1963, lors de la création de l'Organisation de l'Unité africaine et ont déploré que 43 ans plus tard le même débat se répète. Elles ont en conséquence estimé que l'Afrique devait passer à l'étape suivante logique qui est de créer un gouvernement d'Union sous l'égide de l'Union africaine afin d'accélérer l'intégration politique et économique du continent et de faire face aux défis de la mondialisation. A cet égard, elles ont observé que les CER avaient démontré leurs faiblesses et que même la première étape d'intégration définie dans le Traité d'Abuja n'a pas été franchie.

## **IV. CONTRIBUTIONS DES AUTRES ORGANES DE L'UA ET DES CER**

### **A. PARLEMENT PANAFRICAIN (PAP)**

10. Dans son intervention, le premier vice-président du Parlement panafricain a indiqué que la question d'un gouvernement de l'Union africaine faisait actuellement l'objet

d'un débat à la septième session du Parlement panafricain et que les contributions/recommandations au Parlement seront soumises à l'issue du débat. Il a ensuite indiqué que le Parlement panafricain ne dispose pas présentement d'un mandat législatif, et ne joue qu'un rôle consultatif. Il a fait observer que la création d'un Gouvernement de l'Union ne pouvait se faire sans que le Parlement panafricain ne soit doté d'un pouvoir législatif. Il a attiré l'attention du Conseil sur les points suivants :

- i) La nécessité de faire du Parlement panafricain un organe législatif autonome ;
- ii) La nécessité de mandater le PAP d'examiner le budget de l'Union conformément à l'article 11 du Protocole portant création du Parlement panafricain ; et
- iii) La nécessité d'habiliter le PAP à superviser les activités du Conseil exécutif tel que prévu dans son Protocole.

## **B. COMESA**

11. Dans sa communication, la représentante du COMESA a observé que l'intégration est un processus difficile qui requiert des mesures difficiles et des sacrifices de la part des Etats membres. Elle a indiqué que le COMESA a créé une zone de libre échange en 2000 composée de treize Etats membres et que les autres Etats sont sur le point d'y adhérer. Elle a également indiqué que le COMESA s'apprête à lancer l'Union douanière en 2008.

12. Elle a indiqué que toutes les CER s'acheminent vers le développement et l'intégration du continent quoique les approches soient légèrement différentes et que les acquis réalisés au niveau régional pourraient servir de base à l'établissement de lien fort entre les différentes régions du continent. Elle a ensuite attiré l'attention des délégués sur les questions suivantes :

- La nécessité de finaliser le Protocole sur les relations entre les Communautés économiques régionales et la CUA ;
- La nécessité d'élaborer des programmes d'harmonisation et de coordination entre la Commission de l'UA et les CER ;
- La nécessité d'élaborer des programmes pour le partage des meilleures pratiques ; et
- La nécessité de mettre en place des programmes minimums de convergence pour faciliter l'intégration tout en permettant l'approche à géométrie variable.

## **C. COMMUNAUTE DE L'AFRIQUE DE L'EST (EAC)**

13. La représentante de la Communauté de l'Afrique de l'Est a indiqué que le processus d'intégration a été engagé dans sa région il y a onze ans après avoir échoué en 1977 à cause des problèmes intrinsèques entre les membres de la communauté. Elle a souligné que l'EAC faisait de son mieux pour éviter les problèmes qui ont été à la base de l'échec de la première initiative.

14. Elle a informé les participants que la Communauté de l'Afrique de l'Est a créé une Union douanière en 2005 et que le Protocole portant sur la transformation de cette union douanière en marché commun faisait actuellement l'objet de négociations. Ce processus devra conduire à une union monétaire et à terme à une fédération. La représentante a indiqué qu'il faudrait, lors du débat sur le gouvernement de l'Union africaine, tenir compte de la situation qui prévaut au niveau des CER étant donné qu'elles se sont également fixées des programmes d'intégration et se trouvent à différentes étapes de leur processus d'intégration. Elle a fait les recommandations suivantes :

- La nécessité d'élaborer un programme minimum de convergence en utilisant les CER comme pilier ;
- La nécessité d'une plus grande harmonisation et synchronisation entre les CER, la Commission de l'Union africaine jouant un rôle de supervision, d'une manière générale, tout le processus ;
- La nécessité pour le groupe restreint des CER qui ont atteint le stade la phase de marché commun de s'unir pour constituer le noyau du marché commun africain.

#### **D. CONTRIBUTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

15. Le Président de la Commission de l'Union africaine a observé que l'intégration continentale est une nécessité pour l'Afrique devant la mondialisation rapide et les autres menaces que représente l'environnement extérieur. Il a indiqué que l'intégration est un processus long et difficile qui doit être conduit avec soin à travers une large consultation impliquant l'ensemble des acteurs, tels la société civile et les intellectuels. Il a souligné la nécessité d'un débat profond et d'un consensus sur le fonds et la nature du processus d'intégration africaine, tout en observant que remarquer que la coercition ne pouvait conduire qu'à l'échec.

16. Le Président de la Commission de l'UA a fait siennes les vues exprimées par les représentants des Etats membres qui ont reconnu que le sous-développement et la pauvreté représentent le plus grand défi auquel est confrontée l'Afrique, et a indiqué que des efforts collectifs étaient requis pour développer toutes les formes d'infrastructures, élargir le marché intérieur, développer les capacités industrielles, transformer et valoriser les produits africains, etc...

17. Le Président de la Commission a souligné que le développement durable ne peut être réalisé par l'aide, l'endettement ou quelque forme d'assistance extérieure et a déclaré que l'Afrique devrait créer sa propre richesse par l'exploitation et l'utilisation optimale de ses vastes ressources naturelles.

18. Il a noté que les aspects politique et économique de l'intégration étaient aussi importants et étaient complémentaires et que les pays qui pouvaient servir de locomotives de la croissance devraient être identifiés et reconnus comme tels dans l'esprit de solidarité et d'une Afrique une et unie. Ces pays devraient conduire le processus d'intégration et fournir les ressources nécessaires a-t-il souligné.

19. Il a observé que le débat sur le gouvernement de l'Union était nécessaire dans le contexte et la dynamique du processus d'intégration africaine. Il a exhorté les Etats membres à accorder une attention particulière aux aspects suivant :

- la nécessité d'un organe exécutif pour le gouvernement de l'Union, la définition de ses rôles et responsabilités, de sa structure, des ressources humaines et autres requises ;
- La définition claire des rôles, des responsabilités et des mandats des autres organes de l'UA ainsi que leur dotation en ressources pour qu'ils soient autonomes et non pas de simples appendices de la Commission de l'Union africaine comme c'est le cas actuellement;
- une décision politique sur la rationalisation et l'harmonisation des CER ; et
- l'élaboration d'une stratégie pour toutes les structures de l'UA, afin qu'elles puissent travailler ensemble de manière effective et harmonieuse.

20. Le Président de la Commission de l'Union africaine a également souligné la nécessité de l'application du principe de subsidiarité et partant de déterminer les questions qui peuvent être mieux traitées aux niveaux national ou régional ou continental. Il s'est néanmoins déclaré préoccupé par la prolifération des institutions au niveau régional, tels que les parlements et les cours. Il a par ailleurs mis l'accent sur l'importance du développement des langues à tous les niveaux.

21. Après les interventions des représentants des Etats membres, du Parlement panafricain, des CER et de la Commission, le Président du Conseil exécutif a fait un résumé des discussions en mettant en exergue les principales questions qui ont été examinées et celles qui ont besoin d'être davantage clarifiées et approfondies.

22. Les Etats membres ont accepté avec satisfaction le résumé fait par le Président du Conseil. Il a été convenu que les questions d'ordre pratique, tels que les éléments d'une feuille de route pour un gouvernement de l'Union, les repères et les délais d'exécution devraient être discutés lors de la session extraordinaire subséquente du Conseil exécutif.

23. Le résumé fait par le Président du Conseil exécutif figure en annexe.

## **RESUME PAR LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DES DISCUSSIONS SUR L'AVENIR DU GOUVERNEMENT DE L'UNION**

Nous avons eu un débat très riche qui a permis de définir certaines questions essentielles. Nous avons pu, à l'exception d'une seule délégation, réitérer notre engagement collectif à l'intégration politique et économique du continent qui devrait conduire à la création des Etats-Unis d'Afrique.

En dépit de ce constat, il existe encore une divergence considérable en ce qui concerne la manière dont cet objectif pourrait être réalisé.

Ce problème, comme nous le constatons dans d'autres régions du monde, est dû en partie, au fait qu'il n'y a pas une seule réponse à l'intégration. Le vice-premier ministre gabonais nous a rappelé hier que toutes les autres régions ou tous les autres continents sont en train de constituer de Grands Ensembles et que ces Grands Ensembles régionaux prennent diverses formes – l'ALENA, l'ANASE et l'UE, et nous a également rappelé les fédérations que le ministre sénégalais des Affaires étrangères a trouvé intéressantes (les Etats-Unis d'Amérique, l'Inde, le Brésil et la Chine).

Ces fédérations ont certaines caractéristiques communes – une langue commune, un système juridique commun, une culture commune et une histoire commune.

Mais la réalité africaine est quelque peu différente car notre continent est caractérisé par une diversité de peuples ayant des langues différentes, des systèmes juridiques différents et des cultures différentes. Si nous voulons donc créer les Etats-Unis d'Afrique, nous devons établir notre propre modèle, mais un modèle qui devrait répondre à certaines normes minimales.

Il est évident que notre processus d'intégration doit suivre son cours, même si nous devons nous inspirer des expériences des autres, en particulier celle de l'Union européenne, parce qu'il est clair que notre Acte constitutif a été largement influencé par le modèle européen.

Le modèle européen privilégie clairement une approche graduelle, étape par étape de la question de l'intégration – une approche qui est basée sur l'application systématique des politiques communes. Le Ministre éthiopien avait raison d'affirmer que l'Union européenne est un exemple remarquable de réussite en matière d'intégration d'Etats souverains ayant des objectifs communs.



Pourquoi l'intégration ? Nous devons absolument répondre à cette question car nous estimons que nous avons beaucoup plus de chance de régler les questions critiques et stratégiques qui se posent à nous, à savoir le sous-développement, l'éradication de la pauvreté généralisée, la promotion de la démocratie et de l'Etat de droit et la défense de notre indépendance politique et de notre position dans le monde grâce au processus de d'intégration.

La motivation fondamentale du processus d'intégration c'est que même si certains états peuvent l'entreprendre seuls, nous gagnerons plus en oeuvrant ensemble à la réalisation de nos objectifs, en particulier, face à la mondialisation qui offre des opportunités mais pose également des défis à nos ambitions.

L'accélération du processus d'intégration est la question fondamentale et ceux qui cherchent à réaliser le vieux rêve des panafricanismes, celui de la mise en place immédiate d'un Gouvernement continental, pensent que c'est le moyen le plus efficace d'accélérer et d'achever le processus d'intégration.

Il semble que certaines questions doivent être clarifiées quant à la mise en place immédiate d'un Gouvernement de l'Union, à savoir la cession de tout ou partie de la souveraineté, la représentativité du Gouvernement continental, sa base populaire etc...

De même, nous devons déterminer les mesures concrètes qui doivent être prises si nous ne pouvons pas mettre immédiatement en place un Gouvernement continental mais voulons plutôt accélérer le processus d'intégration. Il est évident que nous devons définir une feuille de route avec des repères précis et élaborer les critères minima que nous devons tous satisfaire et qui permettront une meilleure coordination et harmonisation des activités de développement des CER en vue de l'intégration du continent. A cet égard, il est important que nous voyions ce qui peut être mieux fait au niveau des CER et ce qui peut être mieux fait au niveau continental.

Une union douanière, un marché commun - quand allons nous les réaliser car l'un des plus grands problèmes à l'heure actuelle est notre incapacité, à la différence de tous les autres continents, à commercer entre nous – c'est là une faiblesse majeure que nous devons surmonter et nous ne pouvons le faire que si nous déployons sérieusement des efforts communs pour développer nos infrastructures et leur interconnexion et si nous renforçons notre engagement commun envers le développement des compétences de nos populations, condition indispensable à notre progrès et à notre prospérité.

Il se pose également la question de l'efficacité des institutions continentales que nous avons mises en place - la Commission de l'Union africaine et les autres organes. Comment pouvons-nous améliorer leur performance et leur efficacité ?

Voilà, je pense, certaines des questions spécifiques qui ont été soulevées lors de nos discussions, et que nous devons résoudre, des questions qui relient les deux segments de notre réunion. J'estime que nous devons donc aborder notre travail de façon holistique et tout ce que nous voulons faire ici pour aider nos dirigeants à Accra peut être mieux fait si nous relient les deux segments de nos travaux. En particulier, si nous tenons

compte de l'appel passionné que nous a lancé le Président de la Commission pour le renforcement de la Commission qu'il qualifie d'Exécutif de l'Union, en tant qu'étape importante vers l'accélération du processus d'intégration qui est d'un intérêt stratégique et géopolitique pour nous tous et pour notre continent.

Si vous convenez avec moi, je propose que nous examinions directement l'ordre du jour de la deuxième partie de notre réunion et que nous tirions les conclusions à l'issue de notre réunion afin de mieux aider le Sommet d'Accra dont la préparation est la principale raison de la présente réunion.

**Zimbali (Afrique du Sud)  
9 mai 2007**

**EX.CL/351 (XI)**

**Annexe**

**EVALUATION AUDITEE DE L'UNION AFRICAINE**

**TERMES DE RÉFÉRENCE**

**(VERSION FINALE TELLE QU'AMENDÉE À ZIMBALI)**

**10 Mai 2007**

## A. Introduction et contexte

1. Le 36<sup>ème</sup> sommet de l'OUA tenu en juillet 2000 à Lomé (Togo) a adopté l'Acte constitutif de l'UA avec ses organes et institutions. Par ailleurs, répondant aux défis de la mondialisation et de ses implications pour l'Afrique, la quatrième session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine tenue à Abuja en 2005, a examiné la proposition de l'accélération rapide de l'intégration politique de l'Afrique.

2. Plus spécifiquement, la décision Assembly/AU/Dec.69(IV) de janvier 2005 a mis en place un comité de Chefs d'Etat et de Gouvernement sous la présidence de Son Excellence le président Yoweri Museveni de l'Ouganda, chargé d'examiner les propositions avec la collaboration du Président de la Commission, et soumettre un rapport au sommet de l'Union Africaine qui devait se tenir à Syrte.

3. Le comité s'est réuni en juin 2005 à Kampala et a réitéré la nécessité d'un Gouvernement de l'Union, et approuvé les propositions portant sur la création de portefeuilles ministériels placés sous la responsabilité des Commissaires, dans les domaines de la Défense, des Affaires étrangères, du Commerce extérieur, des Transports et communications, de la Santé, de l'environnement, de la Recherche scientifique, des Finances, de l'Education (primaire et secondaire), et de l'Agriculture.

4. Après débat sur le rapport du Comité lors de sa réunion tenue en juillet 2005 à Syrte, la Conférence de l'UA a mis en place un autre Comité des Sept, sous la présidence du Chef de l'Etat nigérian, Olusegun Obasanjo qui était alors président en exercice de l'Union Africaine. Le Comité avait pour mandat d'examiner les idées qui avaient fait l'objet de débats pendant le sommet et de soumettre un rapport à la session suivante de la Conférence en juillet 2006 à Banjul, avec une feuille de route détaillée, c'est à dire les étapes qui devaient être parcourues avant la réalisation de cet objectif.

5. À la demande du président du Comité des Sept, une conférence sur le thème de «l'Opportunité d'un Gouvernement de l'Union pour l'Afrique » a été organisée en novembre 2005 à Abuja (Nigeria), avec une large participation. La conférence qui a réuni un large éventail de participants, a abouti à la conclusion qu'il n'y a pas de doute quant à l'opportunité d'un Gouvernement de l'Union ; que l'Union doit être l'Union des Peuples africains et non uniquement une Union des Etats et des Gouvernements ; que sa formation doit se baser sur une approche en plusieurs échelons et sur le principe d'une évolution graduelle.

6. Après avoir examiné les recommandations de cette conférence, le Comité a explicitement demandé la préparation d'un document cadre définissant le but du Gouvernement de l'Union, les valeurs de base, les étapes et les processus de sa mise en œuvre, avec un projet de feuille de route indicative. Ses recommandations ont été

entérinées par la Conférence de l'Union Africaine dans la décision Assembly/AU/Dec.99(VI) lors de la sixième session ordinaire tenue du 23 au 24 janvier 2006 à Khartoum (Soudan). En conséquence, la Conférence a demandé qu'une étude sur « Un Gouvernement de l'Union Africaine » soit menée. La Commission de l'Union Africaine a facilité l'exécution de cette étude dont les résultats sont contenus dans un document intitulé « Etude sur un Gouvernement de l'Union Africaine : Vers les Etats-Unis d'Afrique ».

7. Les principales conclusions de l'étude ont été présentées à la septième session de la conférence en juillet 2006 à Banjul par le Président Olusegun Obasanjo du Nigéria. Par la décision Assembly/AU/Dec.123 (vii), la Conférence a réaffirmé que le but ultime de l'Union Africaine, c'est la pleine intégration politique et économique conduisant à l'avènement des Etats-Unis d'Afrique, et a demandé à la Commission d'organiser une session extraordinaire du Conseil exécutif aussi tôt que possible, pour examiner le Rapport et proposer un cadre d'action approprié.

8. Par la suite, la 9 ème session extraordinaire du Conseil exécutif s'est réunie du 17 au 18 novembre 2006 à Addis Abeba et a discuté de « l'Etude sur un Gouvernement de l'Union Africaine : Vers l'avènement des Etats-Unis d'Afrique » dans le but de proposer un cadre d'action tel que demandé par la Conférence dans la décision Assembly /AU/Dec.123 (vii).

9. Prenant note du fait que tous les Etats membres acceptent l'avènement des Etats-Unis d'Afrique comme un objectif commun et opportun, le Conseil exécutif s'est mis d'accord sur la nécessité d'une approche pragmatique et progressive, et a recommandé une évaluation auditée de l'état de l'Union dans le but d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations significatives doivent intervenir, afin d'accélérer le processus de l'intégration de l'Afrique.

10. Compte tenu de ce qui précède, la Commission de l'Union africaine a l'intention d'engager les services d'une équipe de consultants placés sous la direction d'un chef d'équipe, pour entreprendre une évaluation auditée de l'Union africaine dans le but d'examiner le fonctionnement des organes, des institutions et des agences techniques et spécialisées de l'Union, de ses programmes et activités et les interactions qui existent entre les uns et les autres depuis leur création jusqu'à ce jour. Le résultat final de l'évaluation sera un document directif qui, après une analyse approfondie des préoccupations décrites ci-dessus, formulera des recommandations concrètes portant sur les stratégies et les modalités d'accélération du programme africain d'intégration politique et économique.

11. Plus spécifiquement, l'évaluation, tenant compte des résultats des études qui ont été déjà menées et des expériences pratiques en la matière, impliquera les différents organes et institutions de l'Union. L'évaluation portera sur les programmes spécifiques et de portée générale de l'Union africaine tels que le NEPAD, les CER, les

Organisations intergouvernementales (OIG) telles que la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique et la BAD, etc. ainsi que les relations et les interactions qui existent entre les unes et les autres. Il est entendu que les consultants travailleront avec la Commission de l'Union africaine et qu'ils s'inspireront des documents existants qui contiennent des décisions prises par l'UA.

## **B. Objectifs de l'audit**

12. Les principaux objectifs de l'audit sont notamment les suivants :
- i. Evaluer le programme d'intégration politique et économique de l'Afrique et valoriser encore plus les évaluations en cours et celles qui ont déjà été menées par la Commission et les autres organes de l'UA et les CER ;
  - ii. Evaluer le fonctionnement de tous les différents organes et institutions de l'UA tels qu'ils se présentent aujourd'hui dans le but d'en identifier les forces et les faiblesses et les mettre en harmonie avec les réalités de l'intégration politique et économique ;
  - iii. Evaluer les structures et les processus des différents organes et institutions de l'Union africaine dans le but de promouvoir l'efficacité et la cohérence dans le fonctionnement des différents organes ;
  - iv. Evaluer la nature des relations qui existent entre les différents organes et institutions de l'Union africaine et avec les autres organisations continentales compétentes et déterminer la nature et le caractère des relations avec d'autres institutions qui faciliteront l'accélération du processus d'intégration ;
  - v. Evaluer les tendances mondiales de l'intégration politique et économique, décrire les défis spécifiques et d'ordre général à relever pour faire avancer le processus d'intégration de l'Afrique ;
  - vi. Formuler des recommandations concrètes sur les politiques, les orientations stratégiques, les institutions et les structures, les programmes, les feuilles de route et les scénarios possibles requis pour accélérer l'intégration économique et politique ; et
  - vii. Evaluer l'efficacité de l'Union africaine dans le maintien de la paix sur le continent.

## **C. Objectifs spécifiques de l'audit**

13. Les objectifs spécifiques de l'audit sont les suivants :

- (i) Evaluer l'état des lieux en procédant à une analyse approfondie de la dynamique à la base de la situation actuelle et faire une description factuelle et une évaluation de l'état de l'Union, et en particulier de la marche de l'Afrique vers l'intégration économique et politique en tenant compte des valeurs de base énoncées dans l'Acte constitutif de l'Union africaine ;
- (ii) Mettre en exergue les grandes tendances de l'intégration politique et économique, décrire les défis spécifiques et généraux auxquels le processus d'intégration africaine est confronté, notamment les principaux obstacles de contraintes aux niveaux national, régional et international et formuler des propositions concrètes sur les stratégies appropriées en vue de relever ces défis et d'éliminer ces obstacles et sur la nature des programmes, des initiatives, des politiques et des décisions qu'il faudra adopter pour faciliter la réalisation des objectifs projetés ;
- (iii) Examiner le rapport du Président de la Commission sur le renforcement de la Commission et évaluer le fonctionnement des différents organes et institutions de l'UA tels qu'ils se présentent aujourd'hui et analyser leurs structures et la qualité de leur personnel et leur fonctionnement, la nature de leurs activités et les interactions qui existent entre eux, en mettant l'accent sur leurs faiblesses et lacunes ainsi que sur les modalités et les stratégies à mettre en œuvre pour les surmonter ;
- (iv) Evaluer les structures et les programmes du NEPAD ainsi que les travaux en cours en vue de son intégration et de son incorporation au sein de la structure de l'UA, et formuler des recommandations spécifiques pour le mettre au sein de la Commission de l'Union africaine. ;
- (v) Evaluer les décisions et les accords de l'Union existants en vue d'identifier les défis et les contraintes auxquels les Etats membres sont confrontés en ce qui concerne la mise en œuvre des décisions et des accords convenus ;
- (vi) Examiner les expériences de l'Union dans l'application des sanctions et proposer des recommandations sur les stratégies visant à dissuader les Etats membres contre le non-respect des politiques et des décisions convenues ;
- (vii) Revoir le Protocole de 1998 sur les Relations entre la Communauté Economique Africaine et les CER ainsi que le projet de Protocole sur les Relations entre l'Union africaine et les CER et examiner le fonctionnement et les activités des CER dans ce contexte, en tenant compte des conclusions des études et rapports existants, et proposer des stratégies concrètes pour l'harmonisation des instruments juridiques et des organes des CER avec ceux de l'Union, et les modalités de leur incorporation éventuelle dans la structure de l'Union ;

- (viii) Evaluer les défis et les progrès réalisés dans la mise en place des institutions financières africaines tel que prévu à l'article 19 de l'Acte Constitutif de l'UA et formuler des recommandations sur les stratégies en vue de leur mise en place et de leur mise en œuvre en temps opportun ;
- (ix) Fournir la base nécessaire pour la mise en place de scénarios multiples décrivant les différentes possibilités de renforcer l'unité au niveau continental et proposer les programmes, les initiatives, les politiques et les décisions qu'il faudra adopter pour faciliter la réalisation de l'intégration politique et économique ;
- (x) Evaluer les finances et la gestion financière de l'Union et le système en vigueur des contributions statutaires des Etats membres en rapport avec les défis financiers de l'intégration politique et économique et au débat en cours sur les options de financement, et formuler des propositions concrètes sur les options réalisables ;
- (xi) Déterminer la nature et le caractère des relations idéales entre les principaux organes, institutions et hautes autorités de l'Union, en particulier avec le Président de la Commission ;
- (xii) Evaluer le niveau et les conditions de l'implication de la société civile et de la population africaine dans le processus de l'intégration économique et politique du continent.

14. L'audit devrait effectuer une analyse et une évaluation approfondies de l'état actuel de l'intégration. Plus spécifiquement, il doit aussi proposer les programmes, les initiatives, les politiques et les décisions qui seront nécessaires pour faciliter la réalisation de l'intégration politique.

15. Les consultants devront travailler en collaboration avec la Commission de l'UA et s'inspirer des documents existants contenant les décisions de l'UA.

#### **D. Résultats techniques**

16. À présenter sous forme d'une copie originale imprimée sur papier et en version électronique sur CD :

- i. Projet de rapport ;
- ii. Rapport final ;
- iii. Liste des documents examinés ;
- iv. Liste des personnes interviewées ;
- v. Nombre de groupes de discussions focalisées et de participants ;
- vi. Liste des personnes à contacter.



**E. Calendrier de l'audit (à fixer)**

17. L'audit sera mené sur une période de 6 mois civils à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

**F. Méthodologie**

18. Pour cet audit, la méthodologie sera une combinaison de recherche théorique et d'études sur le terrain à travers des interviews, des groupes de discussion thématiques, et de la recherche/évaluation. Les consultants visiteront les différents organes de l'UA, les Etats membres représentatifs, et ils utiliseront la documentation fournie par la Commission de l'UA ainsi que par les autres sources notamment les Communautés Economiques Régionales (CER), la Banque Africaine de Développement (BAD), la CEA et par toute autre source que les consultants jugeront opportune pour les besoins de l'évaluation.

**G. Aperçu du budget**

**EX.CL/351(XI)**  
**Annexe II**

**AUDIT DE L'UNION AFRICAINE**  
**ESTIMATION DES COUTS**

## INTRODUCTION

1. A ses 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> sessions extraordinaires tenues en novembre 2006 à Addis Abeba et en mai 2007 respectivement à Durban, le Conseil exécutif a recommandé un **audit de l'état de l'Union** pour identifier les domaines dans lesquels des améliorations significatives doivent être effectuées pour accélérer l'intégration politique et économique de l'Afrique. Le résultat final de l'audit serait un document de politique contenant des recommandations concrètes sur les stratégies et les modalités permettant de réaliser cet objectif, y compris le renforcement de la Commission et autres organes de l'Union ainsi que leurs interrelations avec les CER et les Etats membres. Le Conseil exécutif a également approuvé les termes de référence de l'audit proposé à sa 10<sup>ème</sup> session extraordinaire. Les tableaux résumant l'estimation du coût de l'audit figurent en Annexe 1.

2. Le président actuel du Conseil exécutif et le Président de la Commission ont proposé que **sept** « Africains de très haut niveau et de grand renom » soient chargés de cet audit. En outre, eu égard que les termes de référence indiquent que « les consultants travailleront en collaboration avec la Commission de l'UA et se baseront sur les documents existants contenant des décisions de l'UA », le Président de la Commission a recommandé que trois à quatre personnes ressources et une secrétaire soient nommés pour assurer l'expertise technique aux consultants.

3. Pour procéder à cet audit, la méthodologie suivante est proposée. L'approche de recherche et d'analyse doit se baser sur les archives et sur la documentation et sur l'analyse documentaire des décisions de l'UA, des documents de politique, des rapports sur l'état d'avancement des activités et l'analyse comparée des décisions de l'UA, des documents de politique, des processus et de l'analyse comparée de la situation dans les autres organisations. Cela sera doublé de visites sur le terrain au Siège des communautés économiques régionales (CER) et autres organes et institutions de l'Union devant faire l'objet de groupes de discussions. Les groupes de discussion seraient également organisés avec des hauts fonctionnaires des instances ne relevant pas de l'Union qu'i n'ont pas de sièges à Addis Abeba. Un processus de non-triangulation des résultats pour présenter des observations et des résultats s'ensuivra.

4. Pour estimer le coût de l'audit, il est nécessaire d'identifier les activités qui doivent être entrepris par l'équipe de consultants et de personnes-ressources. Les prévisions doivent également porter sur la durée du mandat des consultants et de 4 personnes-ressources, le nombre de visites sur le terrain à entreprendre en moyenne par les consultants et les personnes-ressources durant toute la durée de leur mandat, les réunions de suivi et techniques auxquelles prendront part les consultants et les personnes-ressources à Addis Abeba, la moyenne de l'indemnité journalière de subsistance devant être payés à l'équipe d'audit durant leurs missions et leurs réunions à Addis ainsi que les honoraires à payer aux consultants et aux personnes-ressources pour leurs fonctions respectives.

## TYPES D'ACTIVITES

5. Les activités dont les consultants et les personnes-ressources devront s'acquitter sont définies dans les termes de référence comme suit :

- i. **Analyse général** : En se basant sur l'Acte constitutif de l'Union africaine et des décisions qui ont abouti au projet de Gouvernement de l'Union et sur l'étude entreprise par la suite, l'analyse générale aura pour but de :
  - Fournir des éclaircissements sur des concepts tels que « l'Union des peuples africains » opposé à « l'Union des Etats et gouvernements » et l'approche à plusieurs niveaux et la mise en œuvre graduelle » ;
  - Expliquer le système actuel de fonctionnement des « branches » exécutives, législatives et judiciaires de l'Union africaine ;
  - Analyser le processus actuel de prise de décision de la Conférence en ce qui concerne la Commission, le COREP et le Conseil exécutif ;
  - Analyser le rapport du président de la Commission sur le renforcement de la Commission avec spécification des domaines de compétence exclusifs de la Commission basé sur le principe de la subsidiarité et son impact éventuel sur la composante exécutive de l'Union africaine ;
  - Analyser le NEPAD, un programme de l'Union africaine, en tant que partie intégrante de la Commission et son rôle futur dans le processus d'intégration continentale ;
  - Evaluer les activités de 8 communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine (CEN-SAD, COMESA, CEA, CEEAC, CEDEAO, IGAD, SADC et UMA concernant leur contribution à l'établissement de la Communauté économique africaine (CEA) tel que prévu par le Traité d'Abuja qui doit mener à la création d'un marché commun africain. Ce marché commun se définirait comme une Union douanière grâce à laquelle le travail et le capital pourraient librement circuler. Procéder en outre à un examen du Protocole de 1998 sur les relations entre l'Union africaine et les CER qui vient d'être conclu pour signature ;
  - Examiner les relations de l'UA avec d'autres organisations continentales (par exemple : la CEA, la BAD, l'ACBF) y compris les arrangements passés et présents)
  - Procéder à une analyse comparée des organes d'autres régions du monde liés par des arrangements d'intégration, y compris les systèmes fédéraux de gouvernement.

ii. **Examen des structures et du fonctionnement des organes existants à la lumière des dispositions pertinentes de l'Acte constitutif**

- Les organes concernés sont les suivants :
  - a) La Conférence de l'Union ;
  - b) Le Conseil exécutif ;
  - c) Le Parlement panafricain (PAP)
  - d) Le Conseil de paix et de sécurité (CPS)
  - e) Le Conseil économique, social et culturel (ECSOCC)
  - f) La Cour des droits de l'homme et des peuples ;
  - g) La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples ;
  - h) Le Comité des Représentants permanents ; et
  - i) La Commission comporte :
    - le Bureau du Président ;
    - le Bureau du Vice-président ;
    - les départements des Commissaires, les Directions et les Unités ;
    - les Bureaux de représentation de l'Union africaine : New York ; Genève ; Bruxelles ; le Caire ; Washington ; et Lilongwe ;
    - les Bureaux techniques à : Alger (2) ; Nairobi ; Yaoundé ; Lagos ; Ouagadougou (2) ; Conakry ; Niamey ; Bamako (2) ; et Banjul ;
    - les institutions spécialisées : CAFAC (Dakar) ; UAC (Kinshasa) ; UPAT (Nairobi) ; UPAP (Arusha) ; IAR (Harare) ; CSSA (Yaoundé) ; IPED (Kinshasa) ; et UPJ (Alger) ; et
    - les Comités : Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (ACRC) (Addis-Abeba) ; et le Comité des femmes de l'Union africaine (AUWC) (Addis-Abeba).
- L'évaluation sera basée sur les contributions des responsables de ces organes, bureaux, institutions et comités ainsi que sur les documents disponibles ;

- Les contributions doivent traiter des questions, telles que les aspirations, réalisations, difficultés et perspectives par rapport à leurs rôles respectifs dans la réalisation des objectifs de l'Union africaine, tel que prévu dans l'Acte constitutif ;

iii. **Evaluation du processus de création d'autres organes de l'Union africaine**

- L'évaluation concernera la composition des comités techniques spécialisés (CTS), tel que prévu dans l'Acte constitutif, ainsi que les propositions qui sont en train d'être faites ;
- L'évaluation concernera également les progrès accomplis jusqu'ici dans la mise en œuvre des « programmes de coopération monétaire » adoptés par les CER et l'Association des banques centrales africaines, en vue de la création de banques centrales régionales comme mesures de transition vers la création d'une banque centrale africaine. Par ailleurs, les progrès accomplis dans le travail préparatoire de la création des deux autres institutions financières panafricaines prévues à l'article 19 de l'Acte constitutif, à savoir la Banque africaine d'investissement et le Fonds monétaire africain seront évalués ;
- L'évaluation portera enfin sur la raison d'être de la création d'une Cour permanente des vérificateurs

iv. **Evaluation des finances** : l'équipe des vérificateurs examinera le système de gestion financière de la Commission et d'autres organes de l'Union. Elle examinera également le système des barèmes de contributions des Etats membres ainsi que les options actuellement sous examen afin de déterminer les besoins en financement de l'Union africaine en vue d'accélérer le processus d'intégration politique et économique de l'Afrique.

v. **Répartition des tâches aux membres de l'équipe de vérificateurs**

- Le consultant principal sera chargé de la préparation des grandes lignes du rapport principal. Il coordonnera le travail de tous les membres de l'équipe de vérification et convoquera si nécessaire, les réunions de l'équipe de vérificateurs en vue d'évaluer l'état d'avancement de la vérification ;
- Pour « l'analyse du contexte », **2 consultants** seront requis pour préparer l'annexe au rapport principal pendant une période de six mois ;

- Pour l'examen des organes déjà existants et des recommandations pour leur restructuration, il faudra **4 consultants** pour préparer l'annexe au rapport principal, pendant une période de six mois. Un des 4 consultants s'occupera des questions ayant trait à la Commission, y compris le travail en cours sur l'intégration du NEPAD dans les structures de l'Union africaine, la création des CTS et de la Cour permanente des vérificateurs. Le deuxième consultant s'occupera des questions ayant trait au Parlement panafricain (PAP), à la Cour africaine de justice et des droits de l'homme et à la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Le troisième consultant évaluera les activités des huit (8) communautés économiques régionales en tant que piliers de l'intégration économique et le quatrième consultant effectuera une étude sur les autres organes de l'Union africaine, y compris les relations avec les autres organisations continentales.
- **Un (1) consultant** : préparera l'annexe au rapport principal sur la création de trois institutions financières panafricaines prévues à l'article 19 de l'Acte constitutif de l'Union africaine. Il faudra une période de six mois pour ce travail.

vi. **Visites sur le terrain**

Tous les consultants et toutes les personnes-ressources devraient effectuer des visites sur le terrain, dont certaines probablement hors d'Afrique.

- Les visites sur le terrain seront effectuées auprès des organes de l'Union africaine et des communautés économiques régionales comme suit :
  - a. les capitales des présidents en exercice et des présidents sortants de la Conférence et du Conseil exécutif,
  - b. les capitales des présidents en exercice et des président sortants du CPS,
  - c. Addis-Abeba :
    - tenir des séances de travail avec le Président de la Commission, le Vice-président, les Commissaires et autres responsables, si nécessaire ;
    - discuter avec le président en exercice et le président sortant du COREP ;
    - tenir une réunion avec le COREP dans son ensemble ;

- tenir des séances de travail avec les présidents et le Bureau de l'ECOSOCC, selon le cas ;
  - discuter avec le Secrétaire exécutif de la CEA et autres responsables, selon le cas.
- d. Midrand (Afrique du Sud) : tenir des séances de travail avec le président du PAP et le Bureau du Parlement, selon le cas ;
- e. Tunis : discuter avec le président de la BAD, les membres du Conseil d'administration et autres responsables, selon le cas ;
- f. Harare : discuter avec le Secrétaire exécutif de l'ACBF et d'autres responsables, selon le cas ;

Les organes concernés sont :

- g. Banjul : pour discuter avec le Directeur de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, et
- h. Arusha : pour discuter avec les membres de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- i. Les Sièges des Communautés économiques régionales suivantes :
- Union du Magreb Arabe (UMA) - Rabat ;
  - Marché commun pour les Etats d'Afrique de l'Est et australe (COMESA) – Lusaka ;
  - Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) – Libreville ;
  - Communautés des Etats sahariens (CEN-SAD) – Tripoli ;
  - Communauté des Etats d'Afrique de l'Est (Arusha) ;
  - Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) – Abuja ;
  - Autorité Inter-Gouvernementale de développement (IGAD) – Djibouti ;
  - Communauté de développement des Etats d'Afrique australe (SADC) – Gaborone.
  - Au cours des visites sur le terrain, des contacts appropriés devront être noués pour apprécier le niveau de l'engagement des Etats membres dans le processus de l'intégration continentale et au projet d'un Gouvernement de l'Union ainsi que l'intérêt des acteurs non-étatiques.

**Il est supposé que chaque membre du groupe des vérificateurs aura à couvrir en moyenne trois (3) domaines.**



vii. **Réunions**

- Une réunion préparatoire aura lieu à Addis-Abeba pour examiner le mandat, adopter les activités devant être menées ainsi que les tâches respectives du Groupe des vérificateurs et des personnes-ressource ;
- Une deuxième réunion sera organisée après les visites sur le terrain pour échanger sur les conclusions de vérification et le processus de préparation du projet de rapport. Le projet de rapport sera mis au point conformément aux dispositions que renferme le mandat ;
- Une troisième réunion sera consacrée à l'examen du projet de rapport ;
- Une quatrième de la série sera chargée d'adopter le projet final qui sera soumis à la Commission de l'UA par le chef d'équipe ;
- D'autres réunions que le consultant principal pourrait convoquer.

viii. **Préparation du Rapport**

- La préparation du rapport consistera à présenter les éléments essentiels qui seront dégagés par le consultant principal qui tiennent compte des principales conclusions et recommandations de vérification avant l'élaboration des premier et deuxième projets et la mise en forme définitive du rapport principal et ses annexes ;
- Les recommandations comprendront : la compréhension par tous de l'intégration politique et économique du continent ;
- Le projet de la configuration du futur Gouvernement de l'Union et l'identification des domaines exclusifs de compétence ainsi que les attributions bien définies pour l'exécutif, le législatif et le judiciaire ; l'identification des organes chargés respectivement de ces responsabilités ;
- Les recommandations devront clairement indiqué le rôle des CER dans le Gouvernement de l'Union et leurs intentions harmonisées et coordonnées sur l'objectif ultime de réaliser les Etats-Unis d'Afrique de même que leurs relations avec les divers organes de la nouvelle Union africaine ;
- Les recommandations comprendront également le rôle des Etats membres au sein du Gouvernement de l'Union (GU) particulièrement en faisant de lui le « Gouvernement du

peuple africain » par la promotion de l'éveil de la conscience populaire sur le rôle des Etats membres du GU, notamment sa contribution éventuelle à leur développement économique et social. Il faudra à cet égard définir le rôle des acteurs non-étatiques dans ce processus ;

## **PROGRAMME DE TRAVAIL ET PREVISION DES DEPENSES**

Trois formules pouvant être proposées pour l'exercice de vérification. La première formule est fondée sur l'hypothèse que 9 consultants et 4 personnes-ressource qui correspondent au volume du travail identifié procéderont à la vérification au cours d'une période de six mois. Cela signifie que le rapport ne sera pas prêt avant la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement en janvier 2008.

Si le rapport ne pourra être disponible pour examen au cours de la Conférence de janvier 2008, la deuxième formule pourrait être envisagée pour accorder beaucoup plus de temps à la préparation du rapport. Il est proposé dans cette deuxième formule que 7 consultants, tel que décidé par le Président, mèneront la vérification au cours d'une période de 9 mois.

La troisième formule probable part du principe que la Conférence devra examiner le document annexe portant sur le renforcement de la Commission et comportant des propositions sur la délégation probable d'une partie des pouvoirs exécutifs à la Commission en janvier 2008. Cela nécessite une démarche en deux phases où trois consultants seront désignés pour s'occuper exclusivement pendant 4 mois des questions touchant la Commission. Six autres consultants, y compris le consultant principal, s'occuperont des autres tâches pendant une période de 9 mois. Dans la troisième formule, la vérification débutera comme prévue mais la priorité sera accordée à la vérification de la Commission. Les propositions concernant les honoraires des consultants et des personnes-ressource seront les mêmes au niveau des trois formules.

Il est supposé que tous les consultants et les personnes-ressource pourront exercer leurs fonctions depuis leurs pays respectifs de résidence. Seul le Secrétaire et les agents de recherche résideront à Addis-Abeba. On s'attend à ce que les consultants et les personnes-ressources se rendront 4 fois à Addis-Abeba pour assister aux réunions convoquées par la Commission de l'UA. L'un de ces voyages leur permettra d'assister à la première réunion avec la Commission pour adopter le mandat final et l'organisation des travaux. Deux réunions seront nécessaires pour l'examen des projets de rapport et d'activités. La dernière réunion sera destinée à la mise au point du rapport principal. Chacune de ces réunions durera environ 4 jours.

En ce qui concerne les visites sur le terrain mentionnées plus haut, certaines nécessiteront des déplacements hors d'Afrique. Pour être plus précis, on suppose que chacune des équipes de vérificateurs entreprendra en moyenne 3 visites sur le terrain qui dureront chacune environ 4 jours. Pour les voyages à l'intérieur de l'Afrique, y compris les visites à Addis-Abeba, le prix du billet d'avion classe affaires est estimé à 3.000 \$EU et l'indemnité de subsistance journalière est environ 300 \$EU. Le perdiem pour les réunions à Addis-Abeba est estimé à 250 \$EU.

En ce qui concerne les honoraires, nous estimons que le consultant principal touchera 16.500 \$EU par mois et tous les autres consultants auront droit à 15.000 \$EU par mois. Chacun des membres de l'équipe d'appui des experts percevra 12.000 \$EU par mois. Le Secrétaire aura droit à 2.000 \$EU par mois. C'est sur la base de ces prévisions que les tableaux ci-dessous ont été établis.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

2007

# Rapport de la Dixième Session Extraordinaire du Conseil Exécutif et Conclusions de la Session de Réflexion des Ministres des Affaires Etrangères

Union africaine

Union africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3517>

*Downloaded from African Union Common Repository*